

Fiche 5

Quelle documentation est disponible ? Où trouver de plus amples informations ?

Pour vous informer sur la réforme de la facturation, vous pouvez vous rendre sur la page impots.gouv.fr > Professionnel > Comment faire pour... - Gérer mon entreprise/association > [Je passe à la facturation électronique](#) et consulter la documentation mise à disposition.

Celle-ci est régulièrement mise à jour et enrichie.

Vous y trouverez :

- Une rubrique [« je découvre la facturation électronique »](#) qui vous permet de répondre aux premières questions sur la réforme (calendrier, champ d'application de la réforme, opérations concernées, modalités d'application de la réforme...)
- Une rubrique [« j'approfondis mes connaissances sur la réforme »](#) qui vous permet d'en savoir davantage sur le dispositif (par exemple pour les opérations à l'international, secteurs spécifiques...) et de prendre connaissance de la documentation technique (spécifications externes et travaux de la commission de normalisation Facturation électronique)

Si vous avez externalisé tout ou partie de votre comptabilité auprès de tiers (expert-comptable, organisme d'accompagnement...), ou que vous utilisez déjà une solution logicielle, ces partenaires de la réforme peuvent vous accompagner notamment dans le diagnostic et le choix et de votre solution.